



À Monsieur Nicolas DUPONT-AIGNAN
93 rue de l'Université – 2^e étage
75007 Paris

Objet : Interpellation publique des candidats à l'élection présidentielle

**Vous êtes candidat à l'élection présidentielle. Prenez position :
Êtes-vous pour ou contre un service public de proximité de qualité ?
Êtes-vous pour ou contre l'égalité d'accès à la formation professionnelle ?**

Les organisations syndicales CGT, Cfdt, FO, FA-FPT et UNSA, représentatives dans la Fonction Publique Territoriale, appellent à la mobilisation de toutes et tous pour le rétablissement de la cotisation due au Centre National de la FPT à 1% et invitent l'ensemble des agents élus, usagers et candidat-e-s à l'élection présidentielle à signer la pétition nationale ([lien](#)).

En effet, pour la deuxième année consécutive, la baisse de cette cotisation à 0,9% constitue une attaque directe contre le statut des fonctionnaires territoriaux et accroît encore les inégalités d'accès à la formation professionnelle.

Le maintien de ce taux donne incontestablement un très mauvais signe aux deux millions d'agents publics territoriaux parce qu'il représente une attaque contre l'outil de promotion sociale et professionnelle que constitue la formation.

De fait, la Fonction publique territoriale est déjà le parent pauvre en matière de formation comparée à la Fonction publique de l'État (3,5%) et à la Fonction publique Hospitalière (2,9%).

Par ailleurs, la formation est un levier décisif pour relever les défis qui sont imposés aux collectivités territoriales : en premier lieu les réformes des territoires et des transferts de compétences, en second lieu la transition numérique. La formation doit répondre aux attentes des agents qui font face aux incertitudes et à l'anxiété que génèrent ces réformes territoriales successives et mutations diverses.

En pérennisant la cotisation à 0,9%, le service public de la formation, assuré par le CNFPT, est en grande difficulté et se voit contraint de baisser son offre de formation. Et la cotisation mutualisée garantit un égal accès à la formation de tous les agents de la fonction publique territoriale, œuvrant dans une petite ou grande collectivité. Une fois de plus, le principe d'égalité de traitement entre les agents publics est rompu !

L'intersyndicale des administrateurs/administratrices du CNFPT (CGT, Cfdt, FO, FA-FPT et UNSA) refuse que les agents territoriaux soient la variable d'ajustement des politiques d'austérité. Elle exige le retour à 1% de la cotisation due au CNFPT afin de maintenir et renforcer la qualité du service public de proximité, si chère à nos concitoyens.